



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT

DIRECTION REGIONALE D'ALGER OUEST

Cité 540 logements AADL BT « D » Brakni W.Blida.

N° Identification fiscale : 000016001405697

A.A. D. L

PROGRAMME DE LOGEMENTS LOCATION-VENTE

AADL 03

AVIS DE PRESELECTION

AU CONCOURS NATIONAL D'ARCHITECTURE RESTREINT
(MAITRISE D'ŒUVRE)

PROJET : ETUDE ET SUIVI DES TRAVAUX DE REALISATION DE 2500 LOGEMENTS TYPE LOCATION-VENTE EN TCE AVEC LOCAUX A USAGE COMMERCIAL, PROFESSIONNEL ET CONCIERGERIES Y COMPRIS LES TRAVAUX DE VIABILISATION SIS A LA COMMUNE DE SIDI AMAR « SITE 09 », WILAYA DE TIPAZA « Tranche 300 000 Logements, Zone 02 »

N°19/DRAO/AADL/2026 DU 18/06/2026

En application des dispositions de l'article N° 46 de la loi N°23-12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et conformément aux dispositions du décret présidentiel N° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public, l'Agence Nationale de l'Amélioration et du développement du Logement « A.A.D.L », Direction Régionale d'Alger Ouest, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé au concours national d'architecture restreint (maîtrise d'œuvre) **N°19/DRAO/AADL/2026**, publié dans les quotidiens nationaux **LE REDACTEUR** en date du **18/06/2026** et **الرأي** en date du **18/06/2026**, Que les candidats présélectionnés sous cités :

N°	N° de plis	Bureau d'études	Eligibilité	Observation
01	02	BET ARCHIMED AIN DEFLA	Eligible	Qualifié pour la 2 ^{ème} phase
02	04	GROUPEMENT AIA SC ARCHI CONSULT	Eligible	Qualifié pour la 2 ^{ème} phase
03	05	GROUPEMENT D'ARCHITECTURE AZ DESIGN	Eligible	Qualifié pour la 2 ^{ème} phase
04	06	SETAM BLIDA	Eligible	Qualifié pour la 2 ^{ème} phase
05	07	BEHA	Eligible	Qualifié pour la 2 ^{ème} phase
06	08	BET BEST DESIGN	Eligible	Qualifié pour la 2 ^{ème} phase
07	09	BET BAUS RAMDANE CHERIF RACHID	Eligible	Qualifié pour la 2 ^{ème} phase
08	10	SCPA ARCHIMED	Eligible	Qualifié pour la 2 ^{ème} phase

sont invités à remettre les plis de leurs offres techniques, offre de prestation et offre financière, sous enveloppe principale scellé et anonyme, ne comptant aucune inscription extérieure autre que le numéro objet du concours, le nom et l'adresse du maître d'ouvrage et la mention à ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, conformément aux dispositions du cahier des charges dans un délai de vingt et un (21) jours à compter de la première parution de l'avis de présélection sur les quotidiens nationaux ou la presse électronique ou le BOMOP.

La date et l'heure limite de dépôt des dossiers correspondent, au dernier jour de la durée de leur préparation, au plus tard à 12H00. Cette date est tacitement reportée au premier jour ouvrable, au cas où cette date coïncide avec un jour férié et/ou de repos hebdomadaire légal.

Les offres doivent être déposées dans les délais requis à l'adresse suivante :

Direction Régionale D'Alger Ouest « DRAO/AADL »

Cité 540 logements AADL Bt « D » BRAKNI. BLIDA

Les enveloppes des offres de prestation ne sont ouvertes qu'après l'évaluation des offres techniques L'ouverture des enveloppes des offres de prestation n'est pas publique, Les enveloppes des offres financières ne sont ouvertes qu'après les résultats de l'évaluation des prestations par le jury, la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres procède à l'ouverture des plis des offres financières des soumissionnaires pré-qualifiés par le jury.

L'ouverture en séance publique du dossier, offre technique s'effectuera au siège du maître d'ouvrage indiqué ci-dessus en présence des soumissionnaires le jour coïncidant avec la date de dépôt des offres sus-indiqué à Treize heure (13H00).

Le présent avis tient lieu d'invitation aux soumissionnaires d'assister à l'ouverture des plis.